



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors SAISON 2020/2021

PROCÈS-VERBAL n°2

Réunion du : 25 Août 2020

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

DEROGATIONS – SAISON 2020/2021

de l'article 10.3 du R.S.G. de la LPIFF,

TOUS les matches de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle, à l'exception du CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS où cette réglementation concerne les DEUX (2) dernières journées.

En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées en début de saison, ne seront pas valables pour tous les matches de la dernière journée, pour toutes les catégories

et les 2 dernières journées pour le Championnat Régional Seniors.

La Section demande aux clubs de prendre d'ores et déjà leurs dispositions pour s'assurer de la disponibilité de leurs installations aux dates concernées.

DEROGATIONS HORAIRES CHAMPIONNATS SENIORS R2 – R3

Courriel de CHOISY LE ROI AS – 500031 (R2/C)

La Commission prend note de la demande du club pour jouer toutes ses rencontres à domicile à 15h30.

Accord de la Commission, sous réserve du classement de l'éclairage pour les rencontres se déroulant durant la période des heures d'hiver (25/10/2020 au 21/03/2021 inclus)

La Commission ne peut valider l'horaire de 15h30 toute la saison car le terrain ne dispose pas d'un éclairage classé.

Elle invite le club à se rapprocher de la C.R.T.I.S. pour le classement de son éclairage.

DEROGATIONS HORAIRES CHAMPIONNATS JEUNES – CDM - ANCIENS U20 – U18 – U17 Rég. – U16 – U15 Rég. – U14

503477 – LILAS FC

La Commission enregistre les demandes de dérogation horaire pour les catégories suivantes :

U18 R2 : 14h00.

U16 R3 : 12h00.

U14 R3 : 16h30.

525582 – LE MEE S. SECTION F.

La Commission enregistre les demandes de dérogation horaire pour les catégories suivantes :

20 ELITE 2: 12h30.

U18 R3 : 12h30.

544913 – MANTOIS FC 78

U14 R3 : coup d'envoi des rencontres à domicile à 16h00.

548635 – MONTFERMEIL FC

La Commission enregistre les demandes de dérogation horaire pour les catégories suivantes :

20 ELITE 1: 12h00.

U16 R3 : 12h00.

500706 – ISSY LES MOULINEAUX F.C.

U20 Elite 3 : coup d'envoi des rencontres à domicile à 14h00, sur le stade Ile Billancourt à ISSY LES MOULINEAUX.

521237 – IGNY A.F.C.

U20 Elite 3 : coup d'envoi des rencontres à domicile à 13h00, sur le Complexe des Bois Brûlés à IGNY.

COUPE DE FRANCE

Rappel du calendrier des 7 premiers tours :

- 30/08/2020 : tour de cadrage (clubs de Districts) ;
- 06/09/2020 : 1^{er} tour (clubs de Districts) ;
- 13/09/2020 : 2^{ème} tour (entrée des clubs de Ligue) ;
- 20/09/2020 : 3^{ème} tour (entrée des clubs de N3) ;
- 04/10/2020 : 4^{ème} tour (entrée des clubs de N2) ;
- 18/10/2020 : 5^{ème} tour (entrée des clubs de N1) ;
- 01/11/2020 : 6^{ème} tour ;

Nouveauté réglementaire 2020/2021 :

En cas de résultat nul à la fin du réglementaire, il sera procédé directement à l'épreuve des tirs au but (suppression des prolongations).

Tour de cadrage :**22513688 : BOURG LA REINE A.S. / FR. 94 LE PERREUX du 30/08/2020**

Courriel de BOURG LA REINE A.S. informant de son forfait.

La Commission enregistre le forfait de BOURG LA REINE A.S., l'équipe de FR. 94 LE PERREUX est qualifiée pour le prochain tour.

22513764 : GRIGNY FC / O. PARIS ESPOIR du 30/08/2020

Courriels des clubs et de la Mairie de GRIGNY.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 30 Août 2020 à 14h30, au Parc des Sports (terrain synthétique) à GRIGNY.

Accord de la Commission.

22513733 : ALLIANCE 77 / LISSES FOOT 91 du 30/08/2020

Courriel d'ALLIANCE 77.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 30 Août 2020 à 14h30, sur le stade D. Stabile à SERVON.

Accord de la Commission.

22513735 : CHAMPS FC / PARIS INTERNATIONAL du 30/08/2020

Courriel de CHAMPS FC informant que cette rencontre aura lieu à huis clos.

La Commission prend note et invite les 2 clubs à tenir compte de ce huis-clos (seules les personnes inscrites sur la feuille de match sont admises dans l'enceinte sportive).

22513632 : PROVINS FC / BONNEUIL SUR MARNE CSM du 30/08/2020

Courriel de PROVINS FC et de la Communauté de Communes CC2 MORIN.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 30 Août 2020 à 14h30, sur Complexe Gérard Petitfrère à LA FERTE GAUCHER.

Accord de la Commission.

22513721 : PARIS XIème U.S. / OUTRE MER BOIS L'ABBE du 30/08/2020

Courriel de PARIS XIème informant de son forfait.

La Commission enregistre le forfait de PARIS XIème, l'équipe OUTRE MER BOIS L'ABBE est qualifiée pour le prochain tour.

22513630 : MANTAIS AC / NEUVILLE SUR OISE AS du 30/08/2020

Courriel de NEUVILLE SUR OISE AS informant de son forfait.

La Commission enregistre le forfait de NEUVILLE SUR OISE AS, l'équipe de MANTAIS AC est qualifiée pour le prochain tour.

22513750 : BENFICA ARGOSELO 1 / VINSKY FC du 30/08/2020

Courriel de VINSKY FC du 25/08/2020.

La Commission donne un avis favorable à la demande du club concernant la numérotation des maillots.

SENIORS - CHAMPIONNAT

22508626 : MANTOIS 78 FC 1 / DRANCY JA 1 du 29/08/2020 (N3)

Cette rencontre se déroulera le Samedi 29 Août 2020 à 17h00, sur le stade Jean-Paul David 1 à MANTES LA JOLIE.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

22508632 : MANTOIS 78 FC 1 / IVRY US 1 du 05/09/2020 (N3)

Cette rencontre se déroulera le Dimanche 06 Septembre 2020 à 15h00, sur le stade Jean-Paul David 1 à MANTES LA JOLIE.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

22508645 : MANTOIS 78 FC 1 / BLANC MESNIL SFB 1 du 26/09/2020 (N3)

Demande de changement d'horaire et de terrain de MANTOIS 78 FC.

Cette rencontre se déroulera le Samedi 26 Septembre 2020 à 17h00, sur le stade Jean-Paul David 1 à MANTES LA JOLIE.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de votre adversaire parvenu dans les délais impartis.

22508631 : ULIS CO 1 / PARIS FC 2 du 05/09/2020 (N3)

Attestation de la Mairie des Ulis informant de l'indisponibilité des installations à cette date et demande d'inversion du match des ULIS CO.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 05 Septembre 2020 à 18h00, sur le stade Déjerine 1 à PARIS 20^{ème}.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de PARIS FC, parvenu dans les délais impartis.

A défaut d'accord de votre adversaire, cette rencontre étant prévue au calendrier général, la Commission invite le club à trouver un autre terrain pour jouer ce match.

A réception des informations communiquées, la Commission statuera.

22480020 : TRAPPES ES 1 / SURESNES JS 1 du 06/09/2020 (R2/D)

Rappel de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 04 mars 2020 ayant infligé une suspension de terrain de 1 match ferme à l'équipe Seniors 1 (R2/D) de TRAPPES ES à compter du 06 avril 2020.

La Commission demande au club TRAPPES ES de lui communiquer le nom et l'adresse d'**un terrain de repli neutre situé en dehors de la ville de TRAPPES**, accompagné de l'attestation du propriétaire, **au plus tard le 02/09/2020**.

22480014 : OZOIR FC 77 1 / LES LILAS FC 2 du 06/09/2020 (R2/D)

Demande de changement de date et d'horaire d'OZOIR FC 77.

Cette rencontre se déroulera le Samedi 05 Septembre 2020 à 18h00, sur le stade des 3 Sapins à OZOIR LA FERRIERE.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit des LILAS FC parvenu dans les délais impartis.

22479204 : OSNY FC / HARDRICOURT US du 06/09/2020 (R3/C)

Cette rencontre est inversée et aura lieu le dimanche 06 septembre 2020 à 15h00, sur le stade Rémy Ferey à HARDRICOURT.

Les rencontres deviennent :

Aller – 22479204 : HARDRICOURT US / OSNY FC le 06/09/2020

Retour – 22479270 : OSNY FC / HARDRICOURT US le 07/02/2021

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

22478817 : MONTFERMEIL FC / SARCELLES AAS du 27/09/2020 (R3/C)

Demande de changement de date et d'horaire de MONTFERMEIL FC.

Cette rencontre se déroulera le Samedi 26 Septembre 2020 à 18h00, sur le stade Henri Vidal à MONTFERMEIL.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de SARCELLES A.A.S. parvenu dans les délais impartis.

U20 - CHAMPIONNAT

22490901 : GARENNE COLOMBES AF / BAGNEUX COM du 27/09/2020 (Elite 2/A)

Demande de changement de date et d'horaire de GARENNE COLOMBES AF.

Cette rencontre se déroulera le Samedi 26 Septembre 2020 à 19h30, sur le stade Marcel Payen à NANTERRE.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de BAGNEUX COM parvenu dans les délais impartis.

**U19 - COUPE GAMBARELLA - CREDIT AGRICOLE -
- Tour de Cadrage -**

Les 94 rencontres du tour de cadrage auront lieu le **DIMANCHE 06 SEPTEMBRE 2020** à **14h30**, sur le terrain du club premier nommé. **(Lever de rideau entre 11h45 et 12h30).**

Exempts : 199 équipes

Terrain indisponible le 06/09/2020

Les clubs recevant ayant un problème de terrain doivent fournir **un terrain de repli pour le mardi 1^{er} Septembre 2020**. **En cas de terrain indisponible, la rencontre sera inversée automatiquement.**

CONDITIONS DE PARTICIPATION:

Cette épreuve est ouverte aux licenciés U18 et U17.

Les joueurs licenciés U19 NE PEUVENT PAS y participer.

Les joueurs licenciés U16 peuvent également y participer à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions médicales figurant à l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F.

EPREUVE:

Pour les rencontres devant se dérouler en lever de rideau (**entre 11h45 et 12h30**), il appartient au club recevant d'en faire la demande auprès de la Section et d'en aviser son adversaire.

L'accord de ce dernier n'est pas nécessaire et ne peut en aucun cas être refusé.

En dehors de cette plage horaire, les accords des 2 clubs sont obligatoires.

Arbitrage:

Pour ces rencontres, il sera désigné **(1) UN** Arbitre officiel, à la charge du club recevant.

Rappel du calendrier de la Coupe Gambardella – Crédit Agricole.

Tour de cadrage : Dimanche 06 septembre 2020.

1^{er} Tour : Dimanche 20 Septembre 2020.

2^{ème} Tour : Dimanche 04 Octobre 2020.

3^{ème} Tour : Dimanche 18 Octobre 2020.

4^{ème} Tour : Dimanche 1er Novembre 2020.

Finales Régionales : Dimanche 22 Novembre 2020.

21856565 : PARISIS F.C. / GOELLY COMPANS FC du 15/09/2019

Courriel de GOELLY COMPANS FC.

Suite au non engagement en Championnat de l'équipe de GOELLY COMPANS FC, l'équipe de PARISIS FC est qualifiée pour le prochain tour.

U18 - CHAMPIONNAT

Courriel de VAL YERRES CROSNE A.F. du 24/08/2020

Le club informe la Commission d'un problème d'alternances concernant ses équipes U18 et U16 Ligue et District.

La Commission rappelle que les rencontres de niveau régional sont prioritaires sur celles de niveau départemental et vous invite de prendre contact avec vos adversaires, pour une inversion des rencontres aller/retour.

MEUDON AS 1 - 500692 – Régional 1

Rappel de la décision de la Commission Régionale de Discipline du mercredi 11 mars 2020 ayant infligé une suspension de terrain de 2 matchs fermes à l'équipe U18 1 (R1) de MEUDON AS à compter du 13 avril 2020.

La Commission demande au club MEUDON AS de lui communiquer le nom et l'adresse d'**un terrain de repli neutre situé en dehors de la ville de MEUDON**, accompagné de l'attestation du propriétaire, pour ses 2 premiers matches U18 R1 à domicile.

Matches concernés :

22482305 : MEUDON AS 1 / RACING CFF 1 du 27/09/2020
22482315 : MEUDON AS 1 / FLEURY 91 FC 1 du 25/10/2020

Si des matches de Coupes à domicile viennent s'intercaler dans ce calendrier, ils seront à prendre en compte dans la sanction.

U16 – CHAMPIONNAT

TREMBLAY FC 1 – 544872 – Régional 3 – poule B

Rappel de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 06 novembre 2019 ayant infligé une suspension de terrain de CINQ (5) matchs fermes à l'équipe U16 1 (R2/B) de TREMBLAY F.C. à compter du 09 Décembre 2019.

La Commission informe le club qu'il reste **3 matchs à purger** (et non 2 matchs comme indiqué par erreur dans le P.V. du 16/07/2020) et lui demande de lui communiquer le nom et l'adresse d'**un terrain de repli neutre situé à 20 kms minimum de la Ville de TREMBLAY EN FRANCE**, accompagné de l'attestation du propriétaire pour ses 2 premiers matches en U16R3/B à domicile.

Matches concernés

22483954 : TREMBLAY FC 1 / VILLEMOMBLE SPORTS 1 du 27/09/2020
22483968 : TREMBLAY FC 1 / VILLETANEUSE CS 1 du 25/10/2020
22493981 : TREMBLAY FC 1 / VINCENNES CO 1 du 15/11/2020

Si des matches de Coupes à domicile viennent s'intercaler dans ce calendrier, ils seront à prendre en compte dans la sanction.

22483635 : RUEIL MALMAISON FC / ARGENTEUIL RFC du 13/09/2020 (R2/B)

Cette rencontre se déroulera le Dimanche 13 Septembre 2020 à 13h30, sur le stade du Parc T4 à RUEIL MALMAISON.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

U15 REG – CHAMPIONNAT

AUBERVILLIERS JEUNESSE – 544051 - Poule B

Rappel de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 04 mars 2020 ayant décidé d'infliger une suspension de terrain de 5 matches fermes à l'équipe U15 1 de JEUNESSE AUBERVILLIERS à compter du 06/04/2020 ;

La Commission demande au club de JEUNESSE AUBERVILLIERS de lui communiquer le nom et l'adresse d'**un terrain de repli neutre situé à 20 kms minimum de la Ville d'AUBERVILLIERS**, accompagné de l'attestation du propriétaire, **pour les 5 premiers matches à domicile en U15 Rég. / B.**

Matches concernés :

22476979 : AUBERVILLIERS JEUNESSE / SAINT OUEN L'AUMONE AS du 19/09/2020
22476990 : AUBERVILLIERS JEUNESSE / TORCY PVM US du 03/10/2020
22476995 : AUBERVILLIERS JEUNESSE / MONTRouGE FC du 10/10/2020
22477005 : AUBERVILLIERS JEUNESSE / SARCELLES AAS du 14/11/2020
22477030 : AUBERVILLIERS JEUNESSE / BOBIGNY AF du 23/01/2021

Si des matches de Coupes à domicile viennent s'intercaler dans ce calendrier, ils seront à prendre en compte dans la sanction.

C.D.M. – CHAMPIONNAT

Courriel de LOUVECIENNES AS - 518282

La Commission accuse réception du courriel de LOUVECIENNES AS demandant à jouer tous ses matchs à domicile à 11h00.

La Commission informe le club de LOUVECIENNES A.S. qu'il ne sera possible de jouer à 11h qu'avec l'accord de vos adversaires. Une dérogation permanente ne peut être autorisée par la Commission.

Cependant, elle vous précise qu'elle pourra accorder une dérogation permanente à 9h00 et vous rappelle que les compétitions de Ligue sont prioritaires sur celles départementales.

ANCIENS – CHAMPIONNAT

22481485 : COMBS LA VILLE CA / CLAYE SOUILLY S. du 13/09/2020

Courriel de COMBS LA VILLE et arrêté municipal de la Commune informant de l'indisponibilité du terrain à cette date.

Cette rencontre étant prévue au calendrier général, la Commission invite le club à trouver un autre terrain pour jouer cette rencontre.

Elle vous indique également la possibilité d'inversion, avec l'accord de votre adversaire.

A réception des informations communiquées, la Commission statuera.